



# Faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

**2023**

**MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

# ***Chers contribuables et citoyens***

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2024, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas.

# ***Excédent de fonctionnement à des fins fiscales non consolidé***

▶ Revenus de fonctionnement :	5 488 778 \$
▶ Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement):	4 527 437 \$
▶ Remboursement de la dette et des prêts :	173 620 \$
▶ Affectations (revenus):	229 355 \$
▶ Excédent de fonctionnement à des fins fiscales :	1 031 576 \$

# État de la situation financière non consolidé

▶ Excédent de fonctionnement non affecté accumulé :	1 371 241 \$
▶ Actifs non financiers :	8 836 513 \$
▶ Dette à long terme :	1 935 120 \$

# ***Rapport de l'auditeur indépendant***

La Société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas a effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité d'Amherst, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des méthodes comptables.

# ***Rapport de l'auditeur indépendant (suite)***

Suite à la réalisation de son mandat, l'auditeur indépendant, est d'avis, que les états financiers consolidés, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Amherst au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice financier terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

